

## **Déclarations de la CFE-CGC au CSE du 27 février 2025 sur le CRE Rénové et L'Accompagnement Intensif**

La **CFE-CGC** a voté **CONTRE** ces 2 projets dont vous trouverez ci-dessous les déclarations en explication de notre vote.

### **Avis de la CFE-CGC sur le CRE Rénové**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a exprimé au niveau national son opposition au Contrôle de la Recherche d'Emploi (CRE) rénové. Bien qu'elle ait initialement soutenu le CRE, l'organisation a soulevé des préoccupations concernant l'efficacité et les implications de cette réforme.

La CFE-CGC critique une approche floue et ambiguë du contrôle, notamment en ce qui concerne l'analyse statistique de son impact sur le retour à l'emploi. Elle insiste sur la nécessité d'évaluer les résultats sur des emplois durables, soulignant que des politiques de contrôle trop strictes pourraient conduire à des emplois précaires et mal rémunérés, contredisant ainsi l'objectif d'accès à un emploi durable.

L'organisation met également en lumière les défis actuels liés à une réduction des budgets et des effectifs, tout en demandant une augmentation de 20% des contrôles. Cette situation crée une charge disproportionnée pour les équipes locales, affectant leurs conditions de travail et entraînant des arrêts maladie dus à un stress accru.

La CFE-CGC rappelle que pour qu'un contrôle soit efficace, il doit être soutenu par des moyens humains et financiers adéquats. Or, elle constate que ces ressources ne sont pas disponibles dans le cadre du CRE rénové. En conséquence, face à l'augmentation du chômage et aux réductions budgétaires prévues, la CFE-CGC vote contre cette réforme.

#### **Vos élus et représentant au CSE**

Paul FARGUES - Sandrine MARIVOËT  
Cathy CORIS – Frédéric POUCHIN  
Catherine LECOINTE - Emanuèle BERNAL  
Rodolphe GODARD – Sebastien BONNIEC  
Vincent BABET

#### **Prochain CSE : le 27 Mars 2025**

**Des remarques, des questions ?**

**Contactez-nous !**

[Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr)  
0629406740 ou [@CFECGCPENORMAND](https://www.facebook.com/CFECGCPENORMAND)



## EN DIRECT DU CSE

### Déclaration de la CFE-CGC au CSE du 27 février 2025 sur le CRE Rénové et l'Accompagnement Intensif

#### Avis de la CFE-CGC sur l'Accompagnement Intensif

La CFE-CGC a émis un avis défavorable concernant le projet d'« Accompagnement Intensif » présenté lors de cette consultation. Bien que le dossier soit de qualité et que la Direction ait montré une volonté de répondre aux préoccupations des élus, des zones d'ombre persistent, suscitant des inquiétudes parmi les agents (conseillers comme managers).

La CFE-CGC souligne la précipitation de la mise en œuvre du projet lié à la loi plein emploi dans un contexte de changements importants et non opérationnels compte tenu de l'absence de flux entre France Travail et les Conseils départementaux. Les conseillers et les équipes locales doivent s'adapter à un nouveau réseau, imaginer et tester des process locaux en l'absence de consignes de la Direction Régionale.

La CFE-CGC s'interroge sur les compétences nécessaires pour ces nouveaux accompagnements, qui se concentrent sur l'intensité plutôt que sur la durée. La CFE-CGC s'interroge sur la non-publication du décret des sanctions à ce jour qui semble indissociable de la mise en place de l'accompagnement intensif y compris le CRE Rénové.

De plus, des doutes sont émis quant à l'avenir des bénéficiaires après six mois d'accompagnement intensif. La Direction semble faire un pari risqué sur leur retour à l'emploi ou leur réorientation vers d'autres organismes. La CFE-CGC dénonce cette perte de confiance dans le système d'accompagnement pour des demandeurs d'emploi qui pourraient revenir dans les portefeuilles de France Travail ou des Conseils Départementaux.

Enfin, la CFE-CGC critique le manque de moyens alloués au projet compte tenu de la trajectoire RH aboutissant à des reports ou à des rediffusions de postes depuis des années. Pour la CFE-CGC, ce projet correspond à une réutilisation des ressources existantes. En effet, la durée limitée des renforts via les CDD FSE Innovation ainsi que le volume de leur formation initiale ne permettront pas de pallier à l'augmentation de la charge de travail.

La CFE-CGC met en garde contre les conséquences négatives pour les demandeurs d'emploi ainsi que pour les salariés de France Travail induisant un risque de chaos organisationnel plutôt qu'un progrès significatif.

